

# Nos compteurs ➤

## Prenons-en soins !

Quand un maître électricien doit modifier un branchement déjà installé chez un client, il a la permission de briser le sceau de l'appareillage de mesure, puis de mettre celui-ci hors circuit et de l'enlever, à condition d'avoir obtenu l'autorisation d'Hydro-Québec (*voir les articles 1.2.1.1 et 1.2.2.5 de la norme E.21-10*). Cette permission comporte également l'obligation de laisser les compteurs et les transformateurs de mesure en bon état, à un endroit où Hydro-Québec pourra les récupérer. Ils seront retournés au centre de service mesure pour y être nettoyés, calibrés et vérifiés. On y apposera un nouveau sceau et ils pourront être réutilisés.



Récemment, on a relevé des cas où le maître électricien avait endommagé les appareils, à un point tel qu'on a dû les rebuter. Dans un tel cas, le client peut être facturé pour leur remplacement puisque, selon les Conditions de service d'électricité, un client est « gardien de l'appareillage d'Hydro-Québec installé sur la propriété desservie » (4.2 - Garde de l'appareillage).

### QUALITÉ DU MESURAGE À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Les appareils servant au mesurage de l'électricité sont du matériel de précision soumis aux exigences de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz* ainsi qu'aux règlements de Mesures Canada (organisme d'Industrie Canada gérant les règlements et les exigences qui gouvernent les mesures commerciales au Canada). Afin d'assurer la qualité des installations de mesurage, Hydro-Québec a développé et mis en place un système visant à garantir l'intégrité du mesurage et la satisfaction des clients.

Ce système qualité couvre toutes les activités du mesurage à Hydro-Québec et est décrit sous trois volets dans la documentation interne : les orientations et les grandes lignes du système qualité, une description de chacun des éléments de gestion du système qualité et le

processus d'homologation des appareils de mesure, et les instructions techniques relatives aux tâches à réaliser et à la formation nécessaire, y compris les méthodes d'emballage et de manutention.

Divers mécanismes permettent de suivre ce système qualité : audits internes ou externes, comité qualité, comité de mesures correctives et préventives, rencontres avec Mesures Canada.

### CYCLE DE VÉRIFICATION D'UN APPAREIL DE MESURAGE

Les appareils de mesurage ont un cycle de vérification particulier. Ils sont d'abord soumis à un contrôle de la qualité en usine. Ce contrôle est effectué par l'unité responsable des acquisitions et s'applique surtout au système qualité du fournisseur ainsi qu'au processus de fabrication du produit. Une fois que son système a été accepté, le fournisseur est qualifié.

Les appareils peuvent alors être expédiés au centre de service en mesurage. À la réception, ils sont isolés dans une aire prévue à cet effet et les techniciens en contrôle de la qualité vérifient un échantillon des appareils reçus. Le nombre d'échantillons dépend du type d'appareils et de leur historique de fiabilité. Les appareils choisis sont alors vérifiés par les techniciens. Si les

résultats d'échantillonnage répondent aux critères établis, les lots d'appareils sont acceptés et rendus disponibles pour l'installation chez les clients, tandis que les appareils refusés sont retournés au fournisseur.

Un échantillonnage des appareils installés chez les clients fait l'objet d'un rappel périodique pour satisfaire aux exigences légales. Ces rappels sont définis dans différents programmes d'inspection visant à s'assurer de la précision des compteurs.

### POLITIQUE QUALITÉ

Hydro-Québec a établi une politique qualité l'engageant à livrer à ses clients des installations de mesurage précises, fiables, sécuritaires et conformes aux exigences légales tout en favorisant l'amélioration continue. De sa sortie de l'usine jusqu'à son installation chez un client, tout compteur est manipulé et transporté avec grand soin par tous les intervenants. Afin de faciliter le travail des maîtres électriciens, Hydro-Québec les autorise à enlever l'appareillage de mesure, mais elle s'attend à ce qu'ils le laissent en bon état en retour...

■ Par Roger Gagnon, conseiller Expertise et encadrement, Hydro-Québec